

Politique de protection des données de la SVK

La principale activité de la Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie (SVK) consiste à traiter les dossiers conformément aux contrats conclus les clients. Cela signifie que la SVK intervient au niveau des prestations médicales coûteuses telles que les dialyses, les transplantations, la ventilation mécanique à domicile, l'alimentation artificielle, les traitements spéciaux par radiothérapie et les traitements médicamenteux.

La SVK assume ainsi entre autres la fonction d'un service de médecin-conseil (SMC) externe pour les assureurs-maladie et les clients institutionnels et exploite un service de réception des données (SRD) externe certifié conformément à l'art. 59a OAMal.

Objectif

Par la présente politique de protection des données, la SVK s'engage à se conformer à l'intégralité des prescriptions en matière de protection des données et à perfectionner en permanence ses procédures de protection des données et de sécurité de l'information.

Principes

1. Le respect des droits de la personnalité des assurés, des collaborateurs et des partenaires aux fins de la protection des données nous tient particulièrement à cœur et fait partie intégrante de notre conception de la qualité.
2. La protection des données – ainsi que la sécurité de l'information, indispensable pour la garantie de celle-ci – nous tiennent donc particulièrement à cœur et relèvent de notre responsabilité à tous les échelons de l'entreprise.
3. Nous veillons à créer les conditions nécessaires sur le plan du personnel, de l'organisation et de la technique pour garantir la protection des données et la sécurité de l'information en toute fiabilité.
4. Nous encourageons la sensibilisation de nos collaborateurs à la protection des données et l'approfondissement de leurs connaissances en la matière, et créons des incitations pour favoriser les améliorations.
5. Nous disposons d'un système de gestion de la protection des données (DSMS/SGPD) certifié qui nous aide à respecter les objectifs visés dans le cadre de notre politique de protection des données. L'efficacité de ce système est régulièrement testée et améliorée dans le cadre d'audits internes et externes.
6. Si une étape du traitement des données comporte des lacunes, nous veillons à ce que les processus correspondants soient corrigés avec rapidité et fiabilité.
7. Lorsque de nouvelles prestations de services et technologies sont introduites, nous accordons toute l'attention requise à la protection des données et à la sécurité de l'information dès les phases de développement.
8. Nous impliquons nos partenaires dans notre politique de protection des données. Dans la mesure où cela s'avère nécessaire, le respect de la protection des données et la garantie de la sécurité de l'information sont garantis contractuellement.
9. Nous informons régulièrement sur l'importance et la mise en œuvre de la protection des données et de la sécurité de l'information.

Le conseil d'administration de la SVK a pris connaissance du présent document le 1^{er} septembre 2021.